

# Maires de France

le magazine des maires et des présidents d'intercommunalité

Juin 2019 | n° 369 | 13,50

## Fin de mandat Quel bilan et comment l'élaborer ?

p. 34

**Interco et territoires**

**Les règles  
de gouvernance  
des communes  
nouvelles  
après 2020** p. 32

**Vie locale**

**Charente-Maritime :  
rendre le numérique  
accessible à tous** p. 45

**Maire en action**

**YVES GOEPFERT**

MAIRE DE WITTELSHEIM (68)

**Il lutte contre la  
pollution du  
sous-sol de sa  
commune** p. 46



# Il sécurise un site d'enfouissement de déchets toxiques

Depuis des années, Yves Goepfert lutte contre le confinement de déchets dangereux du site Stocamine. Et anticipe l'impact financier de la fin de la concession.



**YVES GOEPFERT, MAIRE DE WITTELSHEIM**  
(HAUT-RHIN, 11 000 HABITANTS)

Une centaine d'hectares d'un ancien carreau de mine de Wittelsheim (11 000 hab., Haut-Rhin) devrait bientôt se transformer en centrale photovoltaïque, la plus grande d'Alsace. Avec un beau pactole financier pour la commune. Ou comment tenter de sortir par le haut de ce qui aurait pu n'être qu'un désastre industriel. La catastrophe se produit le 10 septembre 2002, lorsqu'à 700 mètres de profondeur, le bloc 15 de Stocamine prend feu. Stocamine est un site de stockage souterrain de déchets ultimes en couches géologiques profondes. À l'origine du site, de bonnes intentions,

se souvient Yves Goepfert, 59 ans, enfant de la commune, maire depuis 2014, auparavant premier adjoint, et encore avant conseiller municipal, autant dire témoin et acteur de l'histoire. L'extraction de potasse, découverte à Wittelsheim en 1904, s'interrompt en 1966. Les Mines de potasse d'Alsace (MDPA), soucieuses d'une reconversion industrielle et humaine, s'inspirent de l'Allemagne où les anciennes mines de sel servent de site d'enfouissement des déchets ultimes, sans problème particulier. Yves Goepfert, alors conseiller municipal, se souvient des réponses rassurantes des experts aux questions des élus. La géologie est-elle favorable ? Oui, les galeries tiennent depuis longtemps. Y a-t-il un risque pour la nappe phréatique, la plus grande d'Europe, qui alimente la France, la Suisse et l'Allemagne ? Non : puisqu'il y a du sel, c'est qu'il n'y a pas d'eau. « Surtout, la loi du 13 juillet 1992, qui définit le déchet ultime, impose la réversibilité du stockage. Ce mot a rassuré tout le monde », se souvient Yves Goepfert.

## Rendez-vous et négociation

Personne ne s'avise que le texte ne définit pas les conditions de la réversibilité, notion floue. « Pour moi, cela voulait dire qu'au bout des trente ans de la concession de MDPa et sa filiale TREDI, les déchets allaient être sortis et bénéficier de nouveaux traitements. » La capacité de stockage était prévue pour 350 000 tonnes. La population, dont une majorité d'anciens mineurs, et les élus acceptent le projet. « Jusqu'à l'année 2002, tout va bien », résume le maire.

L'incendie du bloc 15 est « le tournant ». Des déchets qui auraient dû être



refusés prennent feu à la suite de réactions chimiques. La galerie où ils sont entreposés s'effondre. MDPa décide l'arrêt définitif de l'exploitation. Il n'y aura plus de stockage.

L'amendement du député Michel Sordit, en février 2004, éveille les consciences. Il propose de confiner les déchets, sans attendre la fin de la concession. « Les techniciens parlent alors d'ennoyage de la mine. Alors qu'on nous avait dit qu'il n'y avait pas d'eau !, s'exclame le maire. Or, elle pourrait atteindre le niveau des stockages, se mélanger aux déchets et, avec la pression géologique, remonter au niveau de la nappe. »

Le maire refuse donc le confinement total anticipé. Pour des raisons environnementales : il ne faut pas mettre en péril la nappe phréatique. Mais aussi financières : si la mine est fermée, plus de raison pour MDPa de verser les 350 000 € annuels au budget de la commune, comme la loi l'y oblige, pour compenser les atteintes à l'image et les charges des équipements transférés (écoles, églises, terrains de sport...). Un manque à gagner important pour un budget global de 19 M€.

Pendant que rapports et expertises se succèdent, sans prise de décision, Yves Goepfert, prévoyant la fin de la conces-





sion en 2027, cherche des revenus complémentaires. Ce sera une centrale photovoltaïque, sur un terrain de la commune. « Mulhouse Alsace Agglomération aurait dû dépenser 16 M€ pour en faire un site industriel. Alors que ce projet rapportera à l'agglomération et au département chacun 400 000 € par an pendant trente ans en imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, et 700 000 € annuels en loyer à la commune. »

Le 12 février dernier, le maire de Wittelsheim présente son projet à François de Rugy, ministre de la Transition écologique. C'est qu'entretemps, un nouveau coup de théâtre a eu lieu. Le 21 janvier, le ministre annonce le confinement

reux pour la population que le confinement. Alors que les risques pour la nappe phréatique, à horizon de 300 ou 600 ans, seraient très limités. « Je suis un technicien, souligne le maire, ingénieur électro-mécanicien. Je comprends ce que disent les techniciens. Il n'y aura peut-être jamais de remontée d'eau. Mais je suis pour le principe de précaution. Il s'agit de la plus grande nappe phréatique d'Europe ! Et selon le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), avec les moyens les plus modernes, il est possible de sortir pratiquement tout d'ici la fin de la concession. »

À la suite de l'annonce ministérielle, les élus de l'agglomération adressent un

**« J'ai proposé de confiner les zones où les effondrements sont critiques et de déstocker ce que l'on peut sortir plus facilement. »**

définitif des quelques 42 000 tonnes de déchets du site. Montée au créneau immédiate des habitants et des élus contre une décision unilatérale. Pour l'État, le déstockage serait plus dange-

courrier à François de Rugy. Qui reçoit Yves Goepfert en tête-à-tête. « Je savais ce que je voulais. La ligne dure, celle des associations qui exigent le déstockage total, n'est pas la bonne. Il faut négocier, j'aurais voulu tout sortir, mais ce n'est plus possible. Il y a eu trop d'erreurs et de temps passé. J'ai donc proposé de mener de front, d'un côté, le confinement du bloc 15 et des zones où les effondrements sont critiques, de l'autre, le déstockage de ce que

**Après 16 ans d'incertitudes et de rebondissements, le sort des 42 000 tonnes de déchets toxiques, enfouis sous le site de Stocamine, a été tranché.**

**« On peut sortir le plus facilement jusqu'à la fin de la concession. »**

Le maire présente également le projet de centrale photovoltaïque, afin de prouver que la commune ne cherche pas à profiter financièrement du maintien de la concession. « Le projet est bien avancé. Nous avons retenu un opérateur, les études d'impact sur la faune et la flore sont réalisées. Nous allons répondre à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avec de bonnes chances de succès. » Non seulement, Yves Goepfert obtient le soutien oral du ministre au projet mais il produit également fièrement une lettre de ce dernier, confirmant les deux options, confinement et évacuation, et l'intérêt du projet photovoltaïque. Dans la foulée, une étude de faisabilité est lancée par l'État, sur la poursuite du déstockage.

Pour les associations, cette nouvelle étude est inutile, le BRGM ayant déjà rendu son avis. « Mais il faut étudier les moyens techniques et les différentes hypothèses du BRGM », explique le maire, qui insiste sur le fait que, depuis l'origine, l'État s'est engagé sur la réversibilité. « Il est dommage que dans cette affaire, la confiance vis-à-vis des techniciens et de l'administration soit entamée. L'exploitant devait savoir depuis le début qu'il y aurait ennoyage et confinement avec un sarcophage en béton. Malgré les erreurs cumulées, il ne sert à rien de pointer tel ministre ou responsable. Maintenant, il ne faut plus traîner », conclut-il.

Martine KIS

## L'action en bref

**L'objectif :** sécuriser le site en évitant de polluer la nappe phréatique et de mettre en danger la population.

**Les difficultés :** l'État souhaite le confinement total, les élus l'évacuation partielle et les associations l'évacuation totale des déchets.

**La méthode :** le maire propose d'évacuer le maximum de

déchets du site et de confiner les zones effondrées. Il anticipe l'impact financier de la fin de la concession de Stocamine avec un projet de centrale photovoltaïque sur un autre site.

**Le résultat :** le ministre de la Transition écologique confirme par écrit ce plan d'action au maire.